



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, BERRIER Bruno, CHASSOT Samuel, COULON Aurore, LACONDEMINE Aurélien, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique,

Excusés : LONJARRET Maxime, CHATELET Stéphane, GAUTHIER Sophie, DIOT Nadine, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Secrétaire de séance : LACONDEMINE Aurélien

Ouverture de la séance à 20 heures par Monsieur le Maire,

1. Mise à disposition logement d'urgence

Le Conseil Municipal s'était positionné pour accueillir une famille de déplacés Ukrainiens. Malgré la mise à disposition du logement situé au-dessus l'école aucune famille n'a été positionnée par la Croix Rouge, en charge de gérer ce dossier par délégation de la préfecture. Après plusieurs contacts avec cette association, il en est ressorti que très peu de de déplacés Ukréniens sont arrivés en Saône et Loire hormis ceux qui avaient des connaissances.

Au vu de ces éléments le conseil décide de ne plus bloquer ce logement en question. Il est proposé que durant les périodes où celui-ci ne serait pas loué, il pourrait être mis à disposition pour accueillir ponctuellement des personnes nécessitant d'une d'un aide suite à des difficultés familiales et victime de violences Intrafamiliales ou se trouvant soudainement dépourvues d'habitation. L'objectif est de permettre à ces personnes de trouver une solution temporaire le temps de faire toutes les démarches nécessaires à un relogement sécurisé.

Un règlement précisant les conditions d'accueil ainsi qu'un contrat d'occupation est proposé au Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2. Panneau Pocket

Présentation de l'application Panneau Pocket au Conseil Municipal. Cette application permet à chaque utilisateur de recevoir les informations en direct concernant la commune sur son téléphone, ordinateur, tablette...

Contrairement aux réseaux sociaux, l'application n'est pas polluée visuellement par des publicités ce qui peut favoriser l'utilisation par un public peu averti

Le cout de l'abonnement est de 180 € par an pour la commune mais gratuit pour les abonnés

Afin que cette application soit utilisée par un maximum de montretois, il sera nécessaire d'accompagner les personnes en difficultés avec l'outil numérique et plus particulièrement nos aînés.

8 votes pour - 1 vote blanc

3. Suppression poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame Samantha MONARD, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, ayant quitté ses fonctions le 18 avril 2022 pour rejoindre par mutation une autre collectivité, a été remplacée par Madame Jasmine CANONE, adjoint administratif. Le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe étant vacant, il est donc proposé de supprimer ce poste.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

4. Régie

a. Nomination nouvelle régisseuse :

Madame Jasmine CANONNE ayant la charge de l'encaissement des régies de la commune suite à son arrivée au poste de secrétaire de mairie, il est proposé de la nommer régisseuse principale de toutes les régies communales.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

b. Suppression régie d'avance

Samantha MONARD avait été nommée régisseuse principale de la régie d'avance ce qui permettait d'avoir une carte bleue et de faire des achats en ligne.

Vu la très faible utilisation de cette régie, il est proposé de la supprimer.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

5. Remplacement commission de contrôle de la liste électorale

Le contrôle de légalité ayant précisé que Madame Scheffer étant Adjointe au Maire , ne pouvait siéger à la commission de contrôle de la liste électorale, Monsieur le maire propose le nom de Samuel Chassot pour siéger à cette commission.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

6. Demande de subvention projet d'aménagement arrêt de bus – région

Rappel du projet de mise en accessibilité d'un point d'arrêt routier pour les bus au Bourg de Montret.

Ce projet, pouvant être pris en charge pour un montant de 17 307,24€ par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

7. Questions diverses

a. Eclairage publique bourg

Conformément à la demande du conseil municipal, Monsieur le maire à fait chiffrer un devis complémentaire pour le remplacement des 20 luminaires de moins de 25 ans, situés le long de la route

départementale Louhans Chalon, par des luminaires équipés de leds. Le devis présenté est de 12 500€ HT non subventionnable pour cause d'installation trop récente.

Pour rappel un premier chiffrage laissait apparaître un cout de 15 000€ HT pour le remplacement de 18 luminaires de plus de 25 ans sur candélabres ou supports béton avec reprise peinture des mats. Cette installation plus ancienne pouvant être subventionnée à hauteur de 50 %, le reste à charge pour la commune pour cette première tranche serait de 7500€ HT.

A la vue de ces éléments le remplacement de l'ensemble des luminaires situés sur la traversée du village représenterait un coût pour la commune d'environ 20 000€

b. Achat Mobil home

Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation au Maire de signer le devis d'achat du mobil home pour l'atelier municipal pour un montant de 18 750 € HT

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Fermeture de la séance 22 heures.